

**Sujet :** CONVOCATION\_Commission Copie Privée\_Séance Plénière du 19 juin  
2017\_9h45\_Salle Colette  
**Date :** Mon, 12 Jun 2017 16:36:56 +0200  
**De :**

**Organisation :** MCC

Madame, Monsieur,

La Commission « copie privée » se réunira en séance plénière dans les conditions fixées par l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article R. 311-5 du Code de la propriété intellectuelle (condition de quorum exigée), le **lundi 19 juin 2017 à 9h45, au Ministère de la culture et de la communication : salle Colette (7<sup>ème</sup> étage) – 182, rue Saint Honoré, 75001 (Métro Palais Royal).**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette réunion ;  
Merci de bien vouloir accuser réception de ce mail et de confirmer dès que possible la représentation de votre organisation à cette séance.

Bien cordialement,

COMMISSION DE LA COPIE PRIVÉE  
ARTICLE L.311-5 DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**Ordre du jour**

**Séance du 19 juin 2017**

**9h45, salle Colette – MCC – 182 rue Saint Honoré, 75 001**

Condition de quorum exigée en application de l'article R. 311-5, alinéa 1<sup>er</sup> du code de la propriété intellectuelle

- 1) Adoption de la décision relative à l'assujettissement des NPVR à la rémunération pour copie privée ;
  
- 2) Questions diverses.